

Mis en ligne le 08/07/2022

Page 2022/

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents En Qui ont pris
au CA exercice part à la
DÉLIBÉRATION

95 95 78

PRÉSENTS 60
POUVOIRS Suppléants 3
POUVOIRS Titulaires 15
ABSENTS 17

Vote Pour : 78
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Date de la Convocation

14 JUIN 2022

Date d’Affichage

14 JUIN 2022

L’an deux mille vingt-deux, le lundi vingt juin à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle multiculturelle, 24 Chemin des Martisses - 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022**

Présents : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR, Thierno BAH, Jean-François BAULES, Florence BELOU Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Jean-Marc DUBOE, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Philippe ISSARD, François JONGBLOET, Patrick LAGASSE, Michèle LAVIT, Serge LAZARO, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Richard MARTINEZ Marie-Claire MATE, Agnès MERONI, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Christian PERO, Eric PILUDU, Pascale PUIBASSET, Montserrat REILLES, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jacques TISSERAND, Pierre TRANIER, François VERGNES,

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire: Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE à Paul BOULVRAIS, Philippe BARTHES à Blaise AZNAR, Michel BONNET à Jean-François BAULES, Françoise BOURDET à Nicolas GERAUD, Jean-Claude BOURGEADE à Bernard MIRAMOND, Dominique BOYER à Marilyn LHERM, Arielle BRUN à Caroline BREUILLARD, Bernard FERRET à François JONGBLOET, Claire FITA à Blaise AZNAR, Marie GRANEL à Michel MALGOUYRES, Christelle HARDY à Pierre TRANIER, Patrick MONTELS à Claude SOULIES, Christel PALIS à Dominique HIRISSOU, Jean TKACZUK à Christophe HERIN, Claire VILLENEUVE à Martine SOUQUET

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU, Julien BACOU, Jean-Louis BOULOC, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Malika ENNAJJARY, Max ESCAFFRE, Christophe GOURMANEL, Louisa KAOUANE, Jean-Paul LALANDE, Elisabeth LOYER, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Christian SERIN, Gilles TURLAN,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°147_2022

ACTES : 4.1.9

OBJET DE LA DELIBERATION : 19- Mise à jour du tableau des effectifs de la Direction petite enfance et Famille, Direction économie, Direction aménagement

Exposé des motifs

Aux termes du Code Général de la Fonction Publique en vigueur depuis le 01 mars 2022 notamment ses articles L 313-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant le travail sur les effectifs entamé par la direction générale des services, il convient d'actualiser le tableau des effectifs tel qu'annexé.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique en vigueur depuis le 01 mars 2022 notamment ses articles L 313-1 et suivants,

Vu le tableau des emplois adopté en Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération,

Considérant le travail sur les effectifs entamé par la direction générale des services, il convient d'actualiser le tableau des effectifs tel qu'annexé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- dit que :

. Le tableau des effectifs des Directions Petite Enfance, Economie et Aménagement est actualisé en prenant compte les mouvements tel que dans le document annexé à compter du 1^{er} juillet 2022.

. Ces emplois permanents pourront éventuellement être pourvus par des agents non titulaires sur le fondement des articles L 332-8 et suivants.

. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

- **donne** tout pouvoir au Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication/affichage/notification
du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,

Le Président,
Paul SALVADOR

 Gaillac-Graulhet
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification ou sa publication. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification ou sa publication devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier et par l'application informatique Téléréfours citoyens, accessible à l'ensemble des justiciables à titre individuel lorsqu'ils ne sont pas représentés par un avocat, par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Somme de ETP					Temps Complet / Non Complet		
Direction	Action pour TE 2022	Catégorie	Cadre d'emploi	Grade	Complet	Non complet	Total général
Aménagement et Ressources	Création	A	Attachés territoriaux		2,00		2,00
		B	Techniciens Territoriaux	Technicien Territorial	1,00		1,00
		C	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial	1,00		1,00
	Total Création				4,00		4,00
Attractivité	Création	A	Attachés territoriaux		2,00		2,00
		B	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	1,00		1,00
		C	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1,00		1,00
	Total Création				4,00		4,00
	Supprimer	C	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1,00		1,00
	Total Supprimer				1,00		1,00
Educ Enf Jeunesse RH	Création	A	Attachés territoriaux		1,00		1,00
			Educateurs territoriaux de Jeunes Enfants	Educateur de Jeunes Enfants	1,00	1,00	2,00
		B	Auxiliaires de puériculture territoriaux	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	2,00	0,80	2,80
		C	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial		0,80	0,80
			Adjoint territoriaux d'animation	Adjoint territorial d'animation	1,00	3,20	4,20
	Total Création				5,00	5,80	10,80
	Modifier	A	Attachés territoriaux		1,00		1,00
			Educateurs territoriaux de Jeunes Enfants	Educateur de Jeunes Enfants		1,00	1,00
		C	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe		1,00	1,00
	Total Modifier				1,00	2,00	3,00
	Supprimer	A	Educateurs territoriaux de Jeunes Enfants	Educateur de Jeunes Enfants	1,00	1,51	2,51
			Puéricultrices territoriales	Puéricultrice de classe normale	1,00		1,00
		B	Auxiliaires de puériculture territoriaux	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe		0,91	0,91
		C	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial	1,00		1,00
	Total Supprimer				3,00	2,43	5,43